

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES  
ET DES COMPÉTENCES  
Année universitaire 2023 - 2024**

## **Licence Activité Physique Adaptée et Santé (APAS) + LASR 3**

Parcours 1 : APA et Pathologies Métaboliques  
Parcours 2 : APA et Handicap  
Parcours 3 : APA, Thermalisme et Immersion

Conseil de Gestion : avis favorable le 27 juin 2023

Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 12 septembre 2023

La Vice-Présidente  
en charge de la Formation



Françoise PEYRARD

## INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention APAS : David THIVEL david.thivel@uca.fr

Parcours, Niveau	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
N1 Commun Clermont-Ferrand	Alain GRIMBERT et Frédérique THOMAS	<a href="mailto:alain.grimbert@uca.fr">alain.grimbert@uca.fr</a> <a href="mailto:frederique.thomas@uca.fr">frederique.thomas@uca.fr</a>
N1 Commun Vichy	Gaël ENNEQUIN	<a href="mailto:gael.ennequin@uca.fr">gael.ennequin@uca.fr</a>
N2 APAS	Julien VERNEY	<a href="mailto:julien.verney@uca.fr">julien.verney@uca.fr</a>
N3 APAS Clermont-Ferrand	Laurie ISACCO	<a href="mailto:laurie.isacco@uca.fr">laurie.isacco@uca.fr</a>
N3 APAS Vichy	Mélina BAILLY	<a href="mailto:melina.bailly@uca.fr">melina.bailly@uca.fr</a>

Contact en scolarité :

N1 STAPS Clermont : Marion NOEL marion.noel@uca.fr

N1 et N2 STAPS Vichy : Charlotte MARATRAT Charlotte.maratrat@uca.fr

N2 STAPS Clermont : Benoit BOBOUL Benoit.boboul@uca.fr

N3 STAPS Clermont : Cathie VAURIS cathie.vauris@uca.fr

N3 STAPS Vichy : Magali MARIZY magali.marizy@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
<b>Assiduité aux CM</b>	Non contrôlée
<b>Assiduité aux TD</b>	Contrôlée - Modalité : Appel - 0 absence non justifiée tolérée
<b>Assiduité aux TP</b>	Contrôlée - Modalité : Appel - 0 absence non justifiée tolérée
<b>Accès à la salle d'examen</b>	L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente après le début des épreuves.
<b>La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue</b>	Absence justifiée => neutralisation ou épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations. Absence injustifiée => L'étudiant est déclaré défaillant à partir de <b>1</b> absence injustifiée.

**Pour les LASR 3, se référer aux Informations générales et aux Règles des examens spécifiques en annexe**

### Parcours adaptés

Si au moment de son arrivée à l'université, après son inscription administrative, un étudiant ayant reçu une réponse OUI SI dans ParcoursSup refuse les modalités du parcours adapté (réunion de rentrée, rendez-vous individuels, tutorat ou remédiation, signature du contrat pédagogique de réussite...) il sera considéré comme démissionnaire et désinscrit.

Si un étudiant en parcours adapté ayant signé un contrat pédagogique de réussite cesse de participer aux dispositifs, il sera considéré comme démissionnaire pour le parcours OUI SI et sera basculé en licence standard. Il ne pourra donc plus bénéficier de l'accompagnement personnalisé inhérent au parcours OUI SI.

Cette dernière règle s'applique également pour les absences : en cas d'absences injustifiées aux dispositifs spécifiques, l'étudiant est réputé défaillant dans son parcours OUI SI et il n'est plus admis à le poursuivre.

### Stages

Niveau - parcours	durée minimale	calendrier/période
Niveau 2	35h	Octobre à Juin
Niveau 3 (tous parcours)	160h	3 semaines dédiées par mois d'octobre à décembre et de février à mai

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 mai 2022.

Référent stage pour la formation : [stages.staps@uca.fr](mailto:stages.staps@uca.fr)

## MODALITÉS DE COMPENSATION

### Niveau 1 - Commun à toutes les filières

Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
------------------------------------	------------------------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	--

### Niveau 2 - Activité Physique Adaptée et Santé

Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
<b>Bloc A: Enseignements Scientifiques</b>	<b>31,32,41A,41B</b>	21		X	<b>E</b>
<b>Bloc B: Enseignements techniques et technologiques</b>	<b>33,44,45</b>	9		X	<b>E</b>
<b>Bloc C: Enseignements spécifiques APAS</b>	<b>34,42,43</b>	12		X	<b>E</b>
<b>Bloc D: méthodologie de l'intervention et stage</b>	<b>35,47</b>	9		X	<b>E</b>
<b>Bloc E: Enseignements transversaux</b>	<b>36,46,48</b>	9	X		

### Niveau 3 - Parcours 1 (APA et Pathologies métaboliques), 2 (APA et Handicap) et 3 (APA Thermalisme et Immersion)

Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
<b>Bloc A: Enseignements scientifiques</b>	<b>51+52</b>	18		X	<b>B et C</b>
<b>Bloc B: Approche professionnalisante</b>	<b>53+54+55</b>	12	x		
<b>Bloc C: Approche technique et scientifique</b>	<b>61+62+63+64+66+67</b>	21	x		
<b>Bloc D: Mise en situation professionnelle</b>	<b>65</b>	9		x	<b>B et C</b>

## NIVEAU 1 - STAPS

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

crédits

18

*Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.*

Semestre	Bloc	Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
				évaluation initiale					RSE avec aménagement des exam			2 <sup>nd</sup> e chance			
				Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
1		<b>UE 11 : Enseignements Scientifiques Sciences de la Vie et Santé (1)</b>	6												
		EC 1 : Anatomie 1		1	EvC	100%	2	QCM	2x15mn	1	QCM	15mn	1	QCM	15 min
		EC 2 : Bioénergétique		1	EvT		1	QCM	20 min				1	QCM	20 min
		<b>UE 12 : Enseignements scientifiques SHS (1)</b>	9												
		EC 1 : Sociologie des pratiques sportives		1	EvC	100%		E		1	E	2h	1	E	2h
		EC 2 : Histoire du mouvement sportif		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
		EC 3 : Economie et Gestion du sport		1	EvT+EvC	20%	2EvC et 1EvT	EvT : 80% TD (CC) : 20%	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
		<b>UE 13 : Connaissance Technique et culturelle APS Enseig théo</b>	6												
		Théorie APSA 1*		0,66	EvT		1	E	1h				1	E	1h
		Théorie APSA 2*		0,66	EvT		1	E	1h				1	E	1h
		Théorie APSA 3*		0,66	EvT		1	E	1h				1	E	1h
		<b>UE 14 : Connaissances Techniques APS Pratiques</b>	3												
		Pratique APSA 1		0,33	EvC			TP		1	TP	2h	1	TP	2h
		Pratique APSA 2		0,33	EvC			TP		1	TP	2h	1	TP	2h
		Pratique APSA 3		0,33	EvC			TP		1	TP	2h	1	TP	2h
	<b>UE 15 : Enseignements Méthodologiques Transversaux</b>	6													
	EC 1 : Méthodologie d'aide à l'écrit et soutien		1	EvT + EvC	10%	1	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30	
	EC 2 : Outils informatiques, MTU,		1	EvC		2	E		1	E	2h	1	E	2h	
	EC 3 : Forum PPF		Validation	EvT		1	A1		1	Mémoire		1	Mémoire		
	EC 4 : Module Développement durable		Validation	EvT			A3						A3		
		<b>30</b>													
		<b>UE 21 : Enseignements Scientifiques Sciences de la Vie et Santé (2)</b>	9												
	EC 1 : Fonctions biologiques		1	EvT		1	QCM	30 min				1	QCM	30 min	
	EC 2 : Anatomie 2		1	EvT		1	QCM	15 min				1	QCM	15 min	

2	EC 3 : Biomécanique		1	EvC	100%	2	E	2h	1	E	TD de substituti on (2h)	1	E	2h
	<b>UE 22 : Enseignements scientifiques SHS (2)</b>	<b>6</b>												
	EC 1 : Psychologie du développement et de l'apprentissage		1	EvT+EvC	25%	2EvC et 1EvT	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
	EC 2 : Anthropologie des pratiques physiques, sportives et artistiques		1	EvT+EvC	25%	2EvC et 1EvT	EvT : A4	1h	1	A4	1h	1	A4	1h
	<b>UE 23 : Connaissance Technique et culturelle APS Enseig théo</b>	<b>6</b>												
	Théorie APSA 4*		0,66	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	Théorie APSA 5*		0,66	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	Théorie APSA 6*		0,66	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	<b>UE 24 : Connaissances Techniques APS Pratiques</b>	<b>3</b>												
	Pratique APSA 4		0,33	EvC	100%		TP		1	TP	2h	1	TP	2h
	Pratique APSA 5		0,33	EvC	100%		TP		1	TP	2h	1	TP	2h
	Pratique APSA 6		0,33	EvC	100%		TP		1	TP	2h	1	TP	2h
	<b>UE 25 : Enseignements professionnels transverseaux</b>	<b>3</b>												
	EC 1 : Méthodologie projet animation dans les APS		0,4	EvC		2	Mémoire + A2		2	Mémoire + A2		1	Ecrit	1h
	EC 2 : Découverte préprofessionnelle, Parcours Entraînement sportif		0,6	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	EC 2 : Découverte préprofessionnelle, Parcours Activité Physique Adaptée et Santé		0,6	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	EC 2 : Découverte préprofessionnelle, Parcours Education et Motricité		0,6	EvT		2	E+QCM	E 1h QCM 10 mn				2	E+QCM	E 1h QCM 10 mn
	EC 2 : Découverte préprofessionnelle, Parcours Management du Sport		0,6	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	<b>UE 26 : Anglais</b>	<b>3</b>												
	EC : Anglais		1	EvC		2	O+E		2	O+E	1h30	2	O+E	1h30
	<b>30</b>													

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

\*APSA Canoë kayak évalué en contrôle continu

A1 : Participation active aux tables rondes du forum

A2: Conduite d'une séance de 30 minutes minimum

A3 : Module Développement Durable : les modalités d'évaluation et de validation sont décrites en annexe

A4 : le sujet est composé d'une première partie comprenant 5 questions à choix multiple auxquelles il faut obtenir une note de 4 sur 5 pour que la suite de la copie soit prise en compte (ces questions sont issues des QCM Wooclap effectués puis corrigés durant les cours) et d'une seconde partie constituée de questions rédactionnelles.

## NIVEAU 2 - Mention APAS

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

36 crédits

*Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.*

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 <sup>nd</sup> e chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
3	A	<b>UE 31 : Enseignements Scientifiques Transversaux Communs</b>	9												
		EC1: Sciences de l'intervention professionnelle et de l'expertise		1	EvT		1	E	1h30				1	E	1h30
		EC2: Activité, expérience, et performance		1	EvC/EvT	20%	3	E	1h00	1	E	1h	1	E	1h
		EC3: Croissance et maturation		1	EvT		1	E	45 mn				1	E	45 mn
	A	<b>UE 32 : Enseignements scientifiques Transversaux optionnels 2 parmi 3</b>	6												
		EC1: Adaptations physiologiques à l'exercice		1	EvT		1	E	1h30				1	E	1h30
		EC2: Biomécanique du geste sportif		1	EvC	100%	3	E		1	E	TD subst 2h	1	E	2h
	B	<b>UE 33 : Spécialité sportive Liée à la mention</b>	3												
		EC1: Muscu Niveau 1		1	EvC	100%	2	TP		1	E	1h30	1	E	1h30
	C	<b>UE 34 : Enseignement spécifiques de mention</b>	3												
		EC1: Pathologies chroniques		0,5	EvC	100%	2	E		1	E	1h30	1	E	1h30
		EC2: Méthodologie du prof APAS		0,25	EvC	100%	2	A/O		1	A/O	15'	2	A/O	15'
		EC3: Pathologies neurologiques		0,25	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	D	<b>UE 35 : Méthodologie de d'intervention</b>	6												
		EC1: Principes généraux de l'entraînement et programmation (ES, APAS)		0,75	EvC	100%	2	E + TP		1	E	1h30	1	E	1h30
	EC2: Méthodologie du projet d'animation 2		0,5	EvC	100%	2	TP + E		1	E	1h	1	E	1h	
	EC3: Evaluation de la condition physique (ES, APAS)		0,75	EvT		1	E	1h30				1	E	1h30	
E	<b>UE 36: Langue vivante</b>	3													
	EC1: Anglais 2.1		1	EvC	100%	2	O+E		2	O+E		2	O+E		
			30												



4	A	<b>UE 41A : Enseignements scientifiques Transversaux communs</b>	3												
		EC 1 : Du geste à l'intervention : approche ergonomique des pratiques corporelles		1	EVT		1	QCM	20 mn			1	E	20 mn	
		<b>UE 41B : Enseignements scientifiques Transversaux optionnels</b>	3												
			EC 2: Anatomie Fonctionnelle		1	EVT		1	QCM en ligne	30'			1	QCM en ligne	30'
	C	<b>UE 42 : Enseignements Scientifiques spécifiques au parcours 4</b>	6												
		EC1:Physiopathologie du vieillissement		1	EVT		1	E	1h30			1	E	1h30	
		EC2: Pathologies au cours de l'enfance		0,5	EVT		1	E	1h			1	E	1h	
		EC3: Troubles de la santé mentale		0,5	EvT		1	E	1h			1	E	1h	
		<b>UE 43 : Enseignements complémentaires aux enseignements scientifiques</b>	3												
		EC1: Prise en charge du sujet âgé par l'APAS		0,5	EvC	100%	2	E/TP		1	E	1h30	1	E	1h30
	EC2: AP, santé mentale et inclusion		0,5	EvC	100%	2	E/TP		1	E	1h	1	E	1h	
	B	<b>UE 44 : Enseignements techniques et technologiques 1</b>	3												
		EC1: Sport Adapté		0,33	EvC	100%	2	E/TP		1	E	1h30	1	E	1h30
		EC2: Handisport		0,33	EvC	100%	2	E/TP		1	E	1h30	1	E	1h30
		EC3: AP Immersion et milieu thermal		0,33	EVT		1	E	1h			1	E	1h	
	B	<b>UE 45 : Enseignements techniques et technologiques 2</b>	3												
		EC1: Activités de la forme et santé		0,5	EvC/EvT	50%	3	E/ TP	1h	1	E	1h	1	E	1h
		EC2: Politiques de santé publique, hygiène de vie et AP		0,5	EvC	100%	2	E		1	E	1h	1	E	1h
	E	<b>UE 46 : Enseignements optionnels</b>	3												
		EC 1: Projet professionnel et de formation		0,25	EvC	100%	2	M+O		2	M+O		2	M+O	5mn
EC2: Enseignement optionnel			0,75	EvC	100%	2	TP/A		1	A		1	A		
D	<b>UE 47 : Stage</b>	3													
	EC1: Stage 35 heures		1	EVT		1	M				1	M			
	EC 2: Pratique personnelle d'une APSA en structure extra universitaire 100 h, et pratique d'animation sportive auprès de public enfant , adolescent et adultes 50 h		validation												
E	<b>UE 48 : Langue vivante</b>	3													
	EC1: Anglais 2.2		1	EvC	100%	2	O+E		2	O+E		2	O+E		
		<b>30</b>													

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ;

A : autre : UE 41B2 QCM en ligne UE 34 EC2: présentation PPT

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

La validation du Module Développement Durable est obligatoire en N2, à l'exception des étudiants qui l'ont validé en N1 à l'UCA ; les modalités d'évaluation et de validation sont décrites en annexe

## NIVEAU 3 - Mention APAS Parcours 1-2-3

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

33 crédits

*Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.*

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences												
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 <sup>nde</sup> chance				
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.		
5	A	<b>UE 51 : Enseignements scientifiques 1</b>	9														
		EC 1 : Biomécanique de la locomotion - analyse de la posture		1	EvC	100					2	E / A	2h	2	E / A	2h	
		EC2: Adaptations des grandes fonctions physiologiques à la prise en charge		1	EvT	100	1	E	1h30				1	E	1h30		
		EC3: Métabolisme osseux et adaptation à la prise en charge		1	EvT	100	1	E	1h				1	E	1h		
		A	<b>UE 52 : Connaissance de la prise en Charge par les APAS</b>	9													
		EC 1: Principes généraux et Méthodologie de la Planif en APAS		1	EvT	100	1	E	1h30				1	E	1h30		
		EC 2: outils d'évaluation		1	EvC	100					1	E	1h	1	E	1h	
		EC3: Parcours 1 et 3: Planification et Prise en charge par le renforcement musculaire		0,5	EvC	100					1	E	1h30	1	E	1h30	
		EC3: Parcours 2: Planification, Prise en charge et Handicap Moteur		0,5	EvC	100					1	E	1h30	1	E	1h30	
		EC4: Parcours 1 et 3: Planification et Prise en charge par le travail aérobie		0,5	EvT	100	1	E	1h30				1	E	1h30		
		EC4: Parcours 2: Planification, Prise en charge et handicap mental		0,5	EvC	100					1	E	1h30	1	E	1h30	
		B	<b>UE 53 : Méthodologie du champs professionnel</b>	3													
		EC1: Méthodo projet/ communication		0,25	EvC	100					1	E	1h	1	E	1h	
		EC2: Transfert de la recherche à la pratique professionnelle		0,25	EvC	100					1	E	1h	1	E	1h	
		EC3: Parcours 1: Règlementation et outils de gestion		0,25	EvT	100	1	E	1h30				1	E	1h30		
		EC3: Parcours 2: Règlementation et Déontologie dans le champs du Handicap		0,25	EvT	100	1	E	1h30				1	E	1h30		
		EC3: Parcours 3: Règlementation relative à l'immersion et au thermalisme		0,25	EvT	100	1	E	1h30				1	E	1h30		
	EC4: Parcours 1: Approche professionnalisante		0,25	EvC	100					1	E	1h	1	E	1h		
	EC4: Parcours 2: Approche professionnalisante du Handicap		0,25	EvC	100					1	E	1h	1	E	1h		
	EC4: Parcours 3: Approche professionnalisante du thermalisme		0,25	EvC	100					1	E	1h	1	E	1h		
	B	<b>UE 54 : Populations particulières 1</b>	6														
	EC1: AP et Pathologies métaboliques		0,66	EvT	100	1	E	1h30				1	E	1h30			

	EC2: AP et Pathologies cardio-vasculaires et respiratoires		0,66	EvT	100	1	E	1h30				1	E	1h30
	EC3: Parcours 1: Spécificités de l'AP chez la femme		0,66	EvT	100	1	E	1h				1	E	1h
	EC3: Parcours 2: AP et handicap moteur et mental			EvC	100				1	E	1h	1	E	1h
	EC3: Parcours 3: AP et Pathologies spécifiques au thermalisme			EvT	100	1	E	1h				1	E	1h30
<b>B</b>	<b>UE 55 : Langue vivante</b>	<b>3</b>												
	EC1: Anglais		1	EvC	100				2	E+0		2	E+O	
		<b>30</b>												

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 <sup>nde</sup> chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
6	<b>C</b>	<b>UE 61 : Enseignements scientifiques 2</b>	<b>3</b>												
		EC1: Outils de quantification du mouvement		0,5	EvC	100				1	E	2h	1	E	2h
		EC2: Adaptation du métabolisme énergétique à la prise en charge		0,5	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	<b>C</b>	<b>UE 62 : Enseignements scientifiques 3</b>	<b>6</b>												
		EC1: Dimensions psycholo-sociologiques de la santé		0,75	EvT		1	E	2h				1	E	2h
		EC2: Le patient au cœur de la prise en charge		0,75	EvT		1	E	2h				1	E	2h
		EC3: Dimension motivationnelle de la prise en charge/Entretien motivationnel		0,5	EvC	100							1	E	2h
	<b>C</b>	<b>UE 63 : Enseignement technique</b>	<b>3</b>												
		EC1: Parcours 1 et 3: Education thérapeutique		1	EvC	100				1	E	1h	1	E	1h
		EC1: Parcours 2: Approche pédagogique et Handicap			EvC	100				1	E	1h	1	E	1h
	<b>C</b>	<b>UE 64 : Populations particulières 2</b>	<b>3</b>												
		EC1: AP et Cancer		0,25	EvT		1	E	1h30				1	E	1h30
		EC2: Parcours 1: AP en milieu professionnel			EvT		1	E	1h30				1	E	1h
		EC2: Parcours 2: AP et Handicap moteur 2		0,25	EvC	100				1	E	1h	1	E	1h
		EC2: Parcours 3: AP et populations particulières 2			EvT		1	E	1h				1	E	1h
		EC3: Parcours 1: AP et autres Pathologies		0,25	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	EC3: Parcours 2: AP et Handicap mental 2		EvC		100				1	E	1h	1	E	1h	
	EC3: Parcours 3: AP et populations particulières 3		EvC		100				1			1	E	1h	
<b>D</b>	<b>UE 65 : Mise en situation professionnelle</b>	<b>9</b>													
	EC1: Stage 160h		2,5	EvC	100				2	O/M	30 min	2	O/M	30 min	
	EC2: Analyse réflexive sur pratique d'enseignant en activités physiques adaptées		0,5	EvT		1	A					1	A		

<b>C</b>	<b>UE 66 : UE Libre</b>	<b>3</b>											
	EC1: UE Libre		1										
<b>C</b>	<b>UE 67: Langue vivante</b>	<b>3</b>											
	EC1: Anglais		1	EvC	100			2	E+O		2	E+O	
		<b>30</b>											

EvC : évaluation continue ; EVT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (UE 65: Dossier)

A: Autre: UE 51 EC1 QCM en ligne, UE65: Dossier

*En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.*

## INFORMATIONS GENERALES LAS ET LAS-READAPTATION

LAS 1 – LAS 2 – LAS 3 – LAS-R 2 – LAS-R 3

### ASSIDUITE AUX ENSEIGNEMENTS – REGIME SPECIAL D'ÉTUDES – ABSENCES AUX EVALUATIONS

#### ASSIDUITE AUX ENSEIGNEMENTS

Absences justifiées et injustifiées seront distinguées. Aucun étudiant ne sera déclaré défaillant pour des absences justifiées.

**UE SANTE/READAPTATION** : la présence est obligatoire en TD et en TP.

**UE DISCIPLINAIRES HORS SANTE/READAPTATION** : les règles d'assiduité s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence portant les enseignements.

#### REGIME SPECIAL D'ÉTUDES (RSE)

Aucun aménagement d'examen n'est possible en PASS et Portail Réadaptation, à l'exception des étudiants en situation de handicap.

Cependant des aménagements d'études sont possibles tels que le choix d'un groupe de travaux dirigés (TD) et de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant.

#### ACCES A LA SALLE D'EXAMEN

**UE SANTE/READAPTATION** : aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.

**UE DISCIPLINAIRES HORS SANTE/READAPTATION** : les règles d'accès à la salle d'examen s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence portant les enseignements.

## ABSENCES AUX EVALUATIONS

Pour toute évaluation terminale ou évaluation continue participant à l'accès aux études de santé ou paramédicales, le "Règlement des examens du PASS et du Portail Réadaptation" devra être appliqué.

### Les évaluations continues

Elles peuvent être annoncées préalablement ou pas.

Absences justifiées et injustifiées seront distinguées.

Une absence justifiée donnera droit à une épreuve de substitution. En cas d'absence à cette épreuve, la note zéro comptant dans la moyenne sera donnée.

Les justificatifs d'absence devront être communiqués dans les 48 heures suivant la séance d'enseignement. Les certificats médicaux motivant l'absence d'un étudiant à une épreuve d'évaluation continue devront être rédigés par un médecin n'ayant aucun lien familial avec l'étudiant concerné.

Une absence injustifiée à une épreuve d'évaluation continue conduira à un zéro comptant dans la moyenne. Au-delà de deux absences injustifiées (à partir de la 3<sup>ème</sup> absence) à des épreuves d'évaluation continue pour l'ensemble des UE au cours d'un semestre, l'étudiant sera considéré comme « Défaillant ».

### Les évaluations terminales (hors UE de préparation à l'oral)

Une absence à une épreuve d'évaluation terminale conduira à un zéro comptant dans la moyenne ce qui permettra tout de même au candidat de concourir à l'accès aux études de santé s'il remplit les conditions de recevabilité.

### UE de préparation à l'oral

L'UE de préparation à l'oral se validant par le rendu d'un écrit sur l'ENT, tout manquement à cette obligation conduira à la défaillance en évaluation initiale.

## REGLEMENT DES EXAMENS DES LAS ET LAS-READAPTATION

LAS 1 – LAS 2 – LAS 3 – LAS-R 2 – LAS-R 3

Ce règlement est élaboré pour toutes les épreuves comptant pour l'accès aux études de santé ou paramédicales.

### EVALUATIONS DES UE DISCIPLINAIRES DES LAS ET LAS-READAPTATION

Les règles d'examen des évaluations terminales ou continues s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence.

### EVALUATIONS TERMINALES DES UE SANTE/READAPTATION DES LAS ET LAS-READAPTATION

#### ACCES AUX SALLES ET INSTALLATION DES ETUDIANTS

- Les étudiants devront être présents devant la salle d'examen à l'heure indiquée sur les convocations.
- Les étudiants ne doivent pas pénétrer à l'intérieur de la salle d'examen avant d'y avoir été autorisés.
- Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux. **Les oreilles doivent être strictement dégagées.**
- Les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d'information (montres connectées), ou permettant l'accès à internet sont **éteints et déposés dans les sacs**. L'usage de n'importe quelle fonction de ces matériels, y compris d'horloge, est strictement interdit et donne lieu au renseignement d'un procès-verbal de suspicion de fraude. L'heure sera portée à la connaissance des étudiants par une horloge dans la salle ou par la projection de l'heure sur un support mural.
- Avant de s'asseoir à la place qui lui a été attribuée, **l'étudiant pose son sac et ses vêtements à l'endroit indiqué par les surveillants et se munit du seul matériel de composition expressément autorisé.**



- L'étudiant n'a, sur sa table, **ni trousse, ni étui à lunettes, ni téléphone portable, ni autre document personnel**. Seuls sont autorisés le matériel ou les documents précisés par l'auteur du sujet d'examen et dont **la mention doit figurer sur les convocations et sur les sujets distribués**. Si une calculatrice peut être utilisée, mention est faite de la marque ou de la série autorisée sur le sujet. Une vérification sera effectuée avant le début de l'épreuve (ou en amont de l'épreuve et validée par un tampon à l'arrière de la calculatrice).  
L'université ne fournira pas de calculatrice. En prévision d'une panne, l'étudiant pourra apporter deux calculatrices de la ou des marques **autorisées**, mais une seule sera sur la table d'examens (l'autre pourra être déposée aux pieds de l'étudiant).
- La **vérification de l'identité des étudiants** (une pièce d'identité ou, à défaut, la carte d'étudiant\*) **est effectuée sur table** :  
\*La **pièce d'identité avec photo est OBLIGATOIRE** : sans ce document, **l'étudiant ne pourra pas être autorisé à composer**. En cas de vol, un justificatif de la plainte déposée auprès des services compétents (police ou gendarmerie) sera exigé.

Une fois installés, les étudiants mettent sur un coin de la table leur pièce d'identité : après avoir vérifié l'identité et la concordance avec le n° de table, **le surveillant note la présence (P) de l'étudiant sur la liste d'appel**.

Le numéro de table peut être différent à chaque épreuve.

## DEROULEMENT DES EPREUVES

- **Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté**. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.
- Les étudiants ne peuvent composer que sur le matériel d'examen mis à leur disposition, y compris pour les brouillons.
- Il est demandé à l'étudiant, avant le début de l'épreuve, de renseigner chaque copie mise à sa disposition, exclusivement à l'emplacement réservé à cet effet : son nom, prénom, la discipline et la date.
- Aucun signe distinctif permettant d'identifier l'étudiant ne doit être apposé sur les copies. **Le numéro de table ne doit en aucun cas être reporté sur la copie**.
- **Les sujets ne pourront être manipulés que sur l'indication des surveillants**, une fois que tous les sujets auront été distribués. Dès que les étudiants prennent connaissance du sujet, **l'heure exacte de début de l'épreuve est portée à la connaissance des étudiants**. La durée de l'épreuve est obligatoirement respectée. Le temps de composition restant est donné régulièrement.

- **Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites.**
- Les sorties pour se rendre aux toilettes sont accordées pour une courte durée, **de manière individuelle et échelonnée** (sortie d'un étudiant à la fois). Lorsque cela est possible, les étudiants sont accompagnés par un surveillant(e) et sous réserve que leur copie et brouillons aient été remis aux surveillants préalablement à leur sortie. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

#### FIN DE L'ÉPREUVE :

- **La durée d'un examen doit être strictement respectée** et ne peut être ni écourtée, ni prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).
- Un étudiant n'est pas admis à continuer à composer lorsque la durée de l'épreuve est achevée et que l'annonce en a été faite. Dans le cas où il continue à composer, mention en est portée sur le procès-verbal.
- A la fin de l'épreuve, les étudiants **posent leur stylo et croisent les bras**. Ils rendent tous leur copie, même une copie blanche.
- **Lors du ramassage des copies sur table**, les étudiants **émargent la liste de présence en donnant leur copie, avant de quitter la salle**. L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaire oublié.
- Aucun étudiant ne peut rester dans la salle d'examen après avoir remis sa copie, à l'issue de l'épreuve ou entre deux épreuves.

**Un procès-verbal d'épreuve** est rédigé à l'issue de chaque épreuve, signé par le responsable de salle et les surveillants.

Il mentionne toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve...), le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les incidents survenus lors l'épreuve.

#### FRAUDE ET TENTATIVE DE FRAUDE :

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant **responsable de la salle a toute autorité pour prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude** ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des étudiants. Il saisit toutes les pièces qui permettront d'établir ultérieurement la matérialité des faits.
- Le responsable de salle **consigne les faits sur le procès-verbal spécifique « Tentative de fraude »** lequel est contresigné par les autres surveillants et par l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude, ainsi que par des témoins éventuels. En cas de refus de l'étudiant de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.
- Tout incident est obligatoirement porté à la connaissance du Président de Jury et du Directeur de composante.
- A la demande du Directeur de la composante, **les poursuites disciplinaires** sont engagées par le Président de l'Université qui juge de l'opportunité des poursuites et saisit le Président de la section disciplinaire.
- Indépendamment des poursuites disciplinaires, des **poursuites pénales** peuvent être engagées en cas de fraude.
- **Aucune attestation de réussite ou aucun relevé de notes ne peut être délivré à un étudiant** poursuivi devant la section disciplinaire avant que la formation de jugement ait statué.
- **Toute sanction aboutissant, a minima, à la nullité de l'épreuve concernée**, le Président de l'Université saisit le Jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.

## EVALUATIONS CONTINUES DES UE SANTE/READAPTATION DES LAS ET LAS-READAPTATION

### ACCES AUX SALLES ET INSTALLATION DES ETUDIANTS

- Les évaluations continues ne nécessitent pas obligatoirement une convocation ou l'anonymisation des copies.
- Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux. **Les oreilles doivent être strictement dégagées.**
- Les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d'information (montres connectées), ou permettant l'accès à internet sont **éteints et déposés dans les sacs**. L'usage de n'importe quelle fonction de ces matériels, y compris d'horloge, est strictement interdit et donne lieu au renseignement d'un procès-verbal de suspicion de fraude. L'heure sera portée à la connaissance des étudiants par une horloge dans la salle ou par la projection de l'heure sur un support mural.
- **L'étudiant pose son sac et ses vêtements à l'endroit indiqué par les surveillants et se munit du seul matériel de composition expressément autorisé.**
- L'université ne fournira pas de calculatrice.
- Une **vérification de l'identité des étudiants** (une pièce d'identité ou, à défaut, la carte d'étudiant\*\*) **est possible.**  
**Le surveillant note la présence (P) de l'étudiant sur la liste d'appel.**

### DEROULEMENT DES EPREUVES

- **Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté.** Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de la distribution des sujets.
- **Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites.**
- Les sorties pour se rendre aux toilettes sont accordées pour une courte durée, **de manière individuelle et échelonnée** (sortie d'un étudiant à la fois). Lorsque cela est possible, les étudiants sont accompagnés par un surveillant(e) et sous réserve que leur copie et brouillons aient été remis aux surveillants préalablement à leur sortie. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

#### FIN DE L'ÉPREUVE :

- La durée d'un examen doit être strictement respectée et ne peut être ni écourtée, ni prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).
- Un étudiant n'est pas admis à continuer à composer lorsque la durée de l'épreuve est achevée et que l'annonce en a été faite. Dans le cas où il continue à composer, mention en est portée sur le procès-verbal.
- A la fin de l'épreuve, les étudiants **posent leur stylo et croisent les bras**. Ils rendent tous leur copie, même une copie blanche.
- Lors du ramassage des copies sur table, les étudiants **émargent la liste de présence en donnant leur copie, avant de quitter la salle**. L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaire oublié.

Un **procès-verbal d'épreuve** est rédigé à l'issue de chaque épreuve, signé par le responsable de salle. Il mentionne toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve...), le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les incidents survenus lors l'épreuve.

#### FRAUDE ET TENTATIVE DE FRAUDE :

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant **responsable de la salle a toute autorité pour prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude** ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des étudiants. Il saisit toutes les pièces qui permettront d'établir ultérieurement la matérialité des faits.
- Le responsable de salle **consigne les faits sur le procès-verbal spécifique « Tentative de fraude »** lequel est contresigné l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude, ainsi que par des témoins éventuels. En cas de refus de l'étudiant de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.
- Tout incident est obligatoirement porté à la connaissance du Président de Jury et du Directeur de composante.

- A la demande du Directeur de la composante, **les poursuites disciplinaires** sont engagées par le Président de l'Université qui juge de l'opportunité des poursuites et saisit le Président de la section disciplinaire.
- Indépendamment des poursuites disciplinaires, des **poursuites pénales** peuvent être engagées en cas de fraude.
- **Aucune attestation de réussite ou aucun relevé de notes ne peut être délivré à un étudiant** poursuivi devant la section disciplinaire avant que la formation de jugement ait statué.
- **Toute sanction aboutissant, a minima, à la nullité de l'épreuve concernée**, le Président de l'Université saisit le Jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.

*(Ces consignes devront être communiquées par tous moyens aux étudiants, dès à présent, avant les épreuves et affichées à proximité immédiate des salles d'examens).*

## ETUDIANTS INTERNATIONAUX

### ENSEIGNEMENTS DE LANGUES EN LICENCE

Il est proposé un renforcement en langue française aux étudiants internationaux souhaitant approfondir leurs connaissances et optimiser leurs chances de réussite en Licence.

Dans le cas où ces étudiants choisiraient cette possibilité, il en est fait mention dans leur contrat pédagogique. Pour les étudiants en parcours adapté, ce renforcement est obligatoire.

#### 1<sup>ER</sup> NIVEAU DE LICENCE

3 crédits sont attribués au semestre 2 pour les compétences linguistiques en langue étrangère.

L'enseignement de langue étrangère (généralement l'anglais) prévu dans les maquettes est substitué, pour les étudiants internationaux, par 2 enseignements de mêmes coefficients et affectés de 3 crédits au total : Langue étrangère ou Anglais et Français Langue Etrangère – FLE

Les MCCC et la durée de l'enseignement de langue étrangère restent inchangés.

Les MCCC de l'enseignement de FLE relèvent de l'évaluation continue en évaluation initiale. La 2<sup>nd</sup>e chance consistera en un écrit de 2h ou un oral de 20 mn selon effectif et niveau de langue.

#### 2<sup>EME</sup> NIVEAU DE LICENCE

3 crédits par semestre sont attribués aux semestres 3 et 4 pour les compétences linguistiques en langue étrangère.

Pour chacun des deux semestres, l'enseignement de langue étrangère (généralement l'anglais) prévu dans les maquettes est substitué, pour les étudiants internationaux, par 2 enseignements de mêmes coefficients et affectés de 3 crédits au total : Langue étrangère ou Anglais et Français Langue Etrangère – FLE

Les MCCC et la durée de l'enseignement de langue étrangère restent inchangés.

Les MCCC de l'enseignement de FLE relèvent de l'évaluation continue en évaluation initiale. La 2<sup>nd</sup>e chance consistera en un écrit de 2h ou un oral de 20 mn selon effectif et niveau de langue.

#### 3<sup>EME</sup> NIVEAU DE LICENCE

Les maquettes restent inchangées pour les étudiants internationaux aux semestres 5 et 6.

Il est cependant conseillé aux étudiants internationaux de choisir l'UE libre Français Langue Etrangère – FLE affectée de 3 crédits au semestre 6.





Ce module permet d'obtenir ou de compléter une base de connaissances commune à tous les étudiants de 1<sup>er</sup> cycle de l'UCA concernant les aspects pluridisciplinaires du Développement Durable. La validation du module permet d'obtenir un badge avec une reconnaissance UCA exploitable dans les CV et sur les différents réseaux professionnels.

### 1- Rappel des Objectifs :

- Donner un socle solide et partagé sur les enjeux du Développement Durable
- Aborder les notions de développement durable dans une démarche interdisciplinaire sous différentes formes de supports pédagogiques innovants.

### 2-Modalités de dispense et de validation :

- Module **entièrement en ligne** sur la plateforme Moodle
- Module obligatoire de **24 h : 18h Tronc commun + 6h Thématiques Instituts**
- Validation du module par un test de positionnement qu'il est possible de recommencer jusqu'à obtention de 80 % de réussite.

### 3- Configuration :

Dans la plupart des formations, ce module est intégré dans la maquette sans suppression de cours existants. Ces heures sont ajoutées en plus du volume horaire actuel ou intégrées au sein d'une UE déjà existante (ex : au sein d'une UE transversale : PPP ; MTU, O2i ; recherche documentaire...)



4-Modalités d'évaluation 2023-2024 :

Formation	Niveau d'études	Intégration dans la maquette	Conséquence sur la poursuite d'études	Obtention de l'open badge
Licence	Obligatoire en N1 Obligatoire en N2 sauf si validé lors du N1	Oui en N1	Si non validé, « AJAC en attente de validation du module DD »	Si validé, obtention de l'open badge niveau 1 Développement Durable
LAS et LAS-R	Obligatoire en N1 Si non validé en N1, doit être validé pendant le N2	Oui en N1	La non -validation du module n'empêche pas de candidater aux études de santé ou paramédicales.  Si non validé, « AJAC en attente de validation du module DD »	
PASS - Portail Réadaptation	Module mis à disposition sans obligation de validation	Non	Si non validé, l'étudiant qui accède à une licence devra valider le Module DD en N2	
BUT	Lorsque c'est possible, le module est intégré aux maquettes, sans impact pour la validation de l'année. Concernant les BUT dans lesquels le module n'a pas pu être intégré, les enseignements en ligne seront mis à disposition des étudiants tout au long de leur premier cycle de formation afin qu'ils le valident à leur convenance. Les étudiants de BUT 3 n'ayant pas encore validé le module au cours de leurs années universitaires précédentes devront le valider avant la fin de leur année de BUT 3.			



**SCLV - SERVICE COMMUN  
DES LANGUES VIVANTES**

UNIVERSITÉ  
Clermont Auvergne

## **MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES**

**Année universitaire 2023 - 2024**

# **LAN SAD - Langues pour étudiants Spécialistes d'Autres Disciplines**

Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 12/09/2023

La Vice-Présidente  
en charge de la Formation

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Françoise Peyrard', with a long horizontal stroke extending to the right.

Françoise PEYRARD

# INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : **Daniel RODRIGUES**

LANSAD	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
Anglais	<p><b>LCC/LCSH:</b>                      N1: Lynsey GIROIRE                      N2: Alison JOHNSTONE                      N3 Rose-Marie Farwell</p> <p><b>PSSSE:</b>                      N1 Lynsey Giroire                      N2/N3 Fabienne DAUVERGNE</p> <p><b>STAPS :</b>                      Morganne SHELFORD</p> <p><b>SCIENCES:</b>                      N1 Stéphanie MICHEL</p>	<p>lynsey.giroire@uca.fr                      alison.johnstone@uca.fr                      rosemary.farwell@uca.fr                      lynsey.giroire@uca.fr                      fabienne.dauvergne@uca.fr                      morganne.shelford@uca.fr                      stephanie.michel@uca.fr                      fabienne.dauvergne@uca.fr</p>
Autres langues	<p>Allemand : Mme Stefanie CEELEN                      Espagnol : M. Rocio PRADO-SANCHEZ                      Italien : M. Claudio CHIANCONE                      Néerlandais :                      Portugais : M. Ailton SOBRINHO                      Polonais : M. Piotr ROSOL                      Russe : Olga SHCHETINKOVA</p>	<p>stefanie.ceelen@uca.fr                      rocio.prado@uca.fr                      claudio.chiancone@uca.fr                      ailton.pereira_rezende_sobrinho@uca.fr                      piotr.rosol@uca.fr                      olga.shchetinkova@uca.fr</p>

Contact en scolarité :

Mme Hélène SEGAUD : helene.segaud@uca.fr

Mme Aurélie BROSSE : aurelie.brosse@uca.fr

Mme Elora PRESLE : elora.presle@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
<b>Assiduité aux CM</b>	
<b>Assiduité aux TD</b>	Les cours de LANSAD respectent le règlement de la compostante d'inscription de l'étudiant
<b>Assiduité aux TP</b>	
<b>Accès à la salle d'examen</b>	Les cours de LANSAD respectent le règlement de la compostante d'inscription de l'étudiant
<b>La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue</b>	Absence justifiée => épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations.
<b>La composante ne distingue pas absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue</b>	Épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations. L'étudiant est déclaré défaillant au-delà de 02 absence(s) injustifiée(s).

## LICENCE NIVEAU 1/2/3

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : **3 crédits**

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
				évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 <sup>nd</sup> e chance		
				Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
<b>1</b>	<b>UE LANSAD ( 1 choix selon la Mention)</b>	<b>3</b>												
	<b>LANSAD Autres langues LCC/ LCSH</b>													
	LANSAD Allemand		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
	LANSAD Italien		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	O	10 min
	LANSAD Espagnol		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min
	LANSAD Néerlandais		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min
	LANSAD Portugais		1	EvC	100%	2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
	LANSAD Polonais		1	EvC	100%	2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
	LANSAD Russe		1	EvC	100%	2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E et/ou O	1h/15 min
	<b>LANSAD Anglais STAPS</b>													
	N2 S3		1	EvC	100%	4	O + E		4	E + O	1h/ 15 min	4	E ou O	1h/10min
	N3 S5		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	2	E ou O	1h/10 min
	<b>LANSAD Anglais SCIENCES</b>													
	N1 S1 LAS		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	45 min/ 5min	2	E + O	45min/ 5min
	N2 S3		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	45 min/ 10min	2	E + O	45min/ 10 min
	N3 S5		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	60 min/ 10min	2	E + O	60min/ 10 min
	<b>LANSAD Anglais LCC/LCSH</b>													
N2 S3		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h	

N3 S5		1	EvC	100%	2	E + A		1	O	10min	1	O	10 min
<b>LANSAD LCC/LCSH EAD</b>													
LANSAD Anglais LCC/ LCSH N2 S3 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
LANSAD Anglais LCC/ LCSH N3 S5 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
LANSAD Allemand EAD		1	EvT		2	E + O	1h/ 15 min				1	E	1h
LANSAD Espagnol EAD		1	EvT		2	E + O	1h/ 15 min				1	O	10 min
LANSAD Portugais EAD		1	EvT		2	E	1h				1	E	1h
<b>LANSAD Anglais PSSSE</b>													
N2 S3		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h
N3 S5		1	EvC	100%	2	E + A		1	O	15 min	1	E	1h
<b>LANSAD Anglais PSSSE EAD</b>													
N2 S3 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
N3 S5 EAD		1	EvT		1	O	10 min				1	O	10min
<b>UE LANSAD ( 1 choix selon la Mention)</b>	<b>3</b>												
<b>LANSAD Autres Langues LCC/ LCSH</b>													
LANSAD Allemand		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
LANSAD Italien		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	O	10 min
LANSAD Espagnol		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min
LANSAD Néerlandais		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min
LANSAD Portugais		1	EvC		2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
LANSAD Polonais		1	EvC		2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
LANSAD Russe		1	EvC		2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1 ou 2	E et/ou O	1h/ 15 min
<b>LANSAD Anglais STAPS</b>													
N1 S2		1	EvC		2	O + E		2	E + O	45min/5min	2	E + O	45min/5min
N2 S4		1	EvC		2	O + E		2	E + O	10 min	2	E + O	8 à 10 min
N3 S6		1	EvC		4	O + E		4	E + O	10 min	4	E + O	5 à 15 min
<b>LANSAD Anglais SCIENCES</b>													
N1 S2		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 5min	2	E + O	1h + 5min

2	N2 S4		1	EvC		2	O		2	O + A	10min	2	A + O	10min	
	N3 S6		1	EvC		2	O + E		2	O + A*	10min	2	A*+O	10min	
	<b>LANSAD Anglais LCC/LCSH</b>														
	N1 S2		1	EvC		2	O + E		2	E + O	45min/ 5 min	2	E + O	45 min/ 5 min	
	N2 S4		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15 min	
	N3 S6		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15 min	
	<b>LANSAD LCC/LCSH EAD</b>														
	LANSAD Anglais LCC/ LCSH N1 S2 EAD		1	EvT		2	E + O	1h/ 15 min					2	E + O	45 min/ 15 min
	LANSAD Anglais LCC/ LCSH N2 S4 EAD		1	EvT		2	E + A	1h					1	E	1h
	LANSAD Anglais LCC/ LCSH N3 S6 EAD		1	EvT		2	E + A	1h					1	E	1h
	LANSAD Allemand EAD		1	EvT		2	E	1h					1	E	1h
	LANSAD Espagnol EAD		1	EvT		2	E	1h					1	O	10 min
	LANSAD Portugais EAD		1	EvT		1	E	1h					1	E	1h
	<b>LANSAD Anglais PSSSE</b>														
	N1 S2		1	EvC		2	O + E		2	E + O	45min/5min	2	E + O	45min/5min	
	N2 S4		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15 min	
	N3 S6		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15 min	
	<b>LANSAD Anglais PSSSE EAD</b>														
	N1 S2 EAD		1	EvT		1	E	1h					1	E	1h
	N2 S4 EAD		1	EvT		1	E	1h					1	E	1h
N3 S6 EAD		1	EvT		1	O	10min					1	O	10min	

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale      E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre

**En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.**

Remarques : Les contrôles « Active English » en S5 et S6 tiennent compte de la participation en cours, le travail en groupe et la préparation régulière des devoirs

A = Divers travaux O et E au cours du semestre

A\* = Les étudiants préparent un rapport détaillé sur leur projet innovant. Ils le partagent avec leur enseignant. C'est un travail tout au long du semestre